

Demande de constitution de gage d'une compagnie de chemin de fer.

La compagnie du chemin de fer Bremgarten—Dietikon sollicite l'autorisation de constituer, dans le sens des articles 9 et 27 de la loi fédérale du 25 septembre 1917 concernant la constitution de gages sur les entreprises de chemins de fer et de navigation et la liquidation forcée de ces entreprises, un gage en *premier rang* sur la ligne de raccordement Bremgarten (Obertor) — Bremgarten (gare des CFF), d'une longueur de 922 m, et sur le tronçon de Bremgarten (Obertor) à Dietikon, d'une longueur de 10,9 kilomètres, y compris les installations électriques, le matériel roulant, la remise à voitures, l'atelier de réparation et les accessoires. Ce gage aurait pour but de garantir une hypothèque de 1,000,000 francs, destinée au remboursement des deux emprunts de 1910 et 1911.

En tant que la ligne emprunte les voies publiques, le gage ne comprendrait que la superstructure et les installations électriques et non le terrain de la route.

Toute opposition à cette demande de constitution de gage doit être adressée par écrit au département fédéral des chemins de fer, à Berne, jusqu'au 13 mai 1931 inclusivement.

Berne, le 24 avril 1931.

Secrétariat du département fédéral des
chemins de fer.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Abonnement au Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale.

Le prix de l'abonnement au *Bulletin sténographique officiel* est de 12 francs par an, port compris, dans toute la Suisse. Il est de 16 francs, port compris, dans les autres pays de l'Union postale.

Le *Bulletin sténographique* contient les délibérations sur les lois fédérales et les arrêtés fédéraux d'une portée générale ainsi que sur d'autres objets, lorsque l'un des conseils décide de les faire sténographier ou imprimer.

Le *Bulletin sténographique* est délivré peu après la clôture de chaque session, en fascicules avec couverture, table des matières et liste des ora-

teurs. Au fascicule de décembre sont jointes en outre la table annuelle des matières et la liste annuelle des orateurs.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées exclusivement à l'office expéditeur, l'imprimerie Pochon-Jent, à Berne. On peut se procurer au secrétariat soussigné le *Bulletin sténographique* des années précédentes et des fascicules isolés de ce bulletin.

Matières des fascicules de la session printemps 1931.

CONSEIL NATIONAL.

(Prix: 3 francs.)

Aperçu.

Assurance-vieillesse et assurance-survivants. Loi (divergences).

Automobiles. Loi.

Monnaie. Loi.

Procédure pénale fédérale. Loi.

Séjour et établissement des étrangers. Loi (divergences).

Tarif des douanes. Loi.

Tessin. Subvention annuelle pour la défense de sa culture et de sa langue (divergences).

CONSEIL DES ÉTATS

(Prix: 2 fr. 50.)

Aperçu.

Assurance-vieillesse et assurance-survivants. Loi (suite).

Code des obligations. Revision des titres XXIV à XXXIII.

Code pénal suisse.

Examens de recrues. Rétablissement (divergences).

Monnaie. Loi (divergences).

Postulats:

Commission pour la loi sur l'assurance-vieillesse et l'assurance-survivants.

Commission pour le rétablissement des examens de recrues.

Protection des armoiries publiques. Loi.

Protection des locataires. Revision du CC et du CO (suite).

Séjour et établissement des étrangers. Loi (vote final).

Tessin. Subvention annuelle pour la défense de sa culture et de sa langue.

Votation populaire du 8 février 1931 (Revision de l'art. 12 de la constitution: interdiction des décorations). Résultat.

Secrétariat de l'Assemblée fédérale.

LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale
en matière de droit public et de droit administratif depuis
1903 jusqu'à 1928

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

WALTHER BURCKHARDT

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

GEORGE BOVET

vice-chancelier de la Confédération.

L'ouvrage complet comprendra cinq volumes. Le tome I vient de paraître: volume grand in 8°, 760 pages, broché 17 francs, relié 20 francs.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel.

LES ARMOIRIES DE LA CONFÉDÉRATION ET DES CANTONS SUISSES

Prix: 2 fr. 40, plus le port

La chancellerie fédérale a publié une brochure qui contient les armoiries authentiques de la Confédération et des cantons, reproduites sur huit planches en couleur, d'après les originaux de feu Rob. Münger, hérauldiste à Berne, et accompagnées de leur description héraldique. Dans cette brochure figurent également les poinçons fédéraux de contrôle des ouvrages en métaux précieux.

Ce recueil a été publié en application de la convention d'union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée le 6 novembre 1925, convention qui prévoit que les pays contractants se communiqueront réciproquement la liste des emblèmes d'Etat, signes et

poignons officiels de contrôle et de garantie dont ils désirent interdire l'utilisation, à défaut d'autorisation des pouvoirs compétents, comme marques de fabrique ou de commerce ou comme éléments de ces marques.

Les autorités, les bibliothèques publiques et les librairies bénéficient d'une réduction de 80 centimes par exemplaire.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Sont mis au concours les *travaux de démolition, terrassement, canalisation, maçonnerie, crépissage et béton armé* pour l'agrandissement du bâtiment de physique de l'école polytechnique fédérale à Zurich. — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés tous les jours de 8 à 12 h. au bureau n° 14 c du bâtiment de physique, Gloriestrasse 35, à Zurich.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 7 mai 1931, sous pli fermé, affranchi et portant la mention: *Soumission pour bâtiment de physique à Zurich.* [2..]

Berne, le 18 avril 1931.

Direction des constructions fédérales.

Mise au concours.

Le service technique du département militaire fédéral ouvre un concours pour la fourniture de:

27,500	paires de souliers de marche	1917/1927
13,450	» » souliers de montagne	1917/1927
1,050	» » bottes de cavalerie	1917
50,000	» » lacets en fil de coton Maco.	

En plus, pour l'exécution d'une partie des livraisons susmentionnées:

11,000	paires de tiges pour souliers de marche	1917/1927
4,500	» » » » souliers de montagne	1917/1927
1,050	» » » » bottes de cavalerie	1917.

Terme pour les offres:

Fabriques de chaussures, de tiges et de lacets: le 9 mai 1931,

Maîtres-cordonniers: le 23 mai 1931.

Les formulaires de soumission contenant les indications nécessaires doivent être demandés au service technique militaire, section de l'équipement à Berne.

Service technique militaire.

PLACES

Les indemnités et allocations légales ne sont pas comprises dans les traitements indiqués ci-dessous

S'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département de l'intérieur. Ecole polytechnique fédérale. Président du conseil d'école, Zurich.	Adjoint de la direction du laboratoire des machines.	10,400 à 14,000	22 mai 1931 [2.]	Ingénieur mécanicien diplômé.
Département militaire. Service de l'artillerie.	Sous-officier d'administration de 1 ^{re} cl. à l'intendance du fort de Dailly.	3700 à 7280	2 mai 1931 [1]	Sous-officier. Bonne instruction générale et commerciale. Connaissance du service de l'approvisionnement dans les fortifications et de la comptabilité militaire.
La place est occupée provisoirement.				
Service technique. Chef de la section de l'équipement à Berne.	Contrôleur spécialiste de III ^e cl.	3700 à 7100	25 mai 1931 [2.]	Bonne instruction générale; coupeur; connaissance approfondie des uniformes militaires et des étoffes; allemand et français; être astreint au service militaire; ne pas être âgé de plus de 35 ans.
L'engagement sera d'abord provisoire.				
Département des douanes. (Administration des douanes). Direction des douanes à Bâle.	Commis de contrôle au bureau principal des douanes de Riehen.	4400 à 8000	2 mai 1931 [2.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang d'un commis-reviseur de l'administration des douanes.
(Administration des douanes). Direction des douanes à Coire.	Commis de caisse au bureau principal des douanes de St-Gall.	4400 à 8000	2 mai 1931 [2.]	Commis de 1 ^{re} classe ou commis-reviseur de l'administration des douanes.
Département de l'économie publique. Division de l'agriculture.	1 ^{er} chef de section.	10,400 à 14,000	15 mai 1931 [2.]	Etudes universitaires complètes en matière d'agronomie, bonne pratique de l'agriculture, notamment dans le domaine de l'enseignement et des essais agricoles. Expérience de l'administration et connaissance des langues exigées.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.04.1931
Date	
Data	
Seite	532-536
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 252

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.